



COMPTE RENDU DU CTP DU 21 DECEMBRE 2010

Parité syndicale représentée par :

FO DGFIP : Guy BECHADE, Brigitte BETHOULE, Jean Marc PLAZIAT,

CFDT : Jean François JEANTAUD (expert Arnaud LOUVET)

USSTS et CGT non représentés

Le CTP du 14 décembre n'ayant pas pu se tenir en raison du boycott de toutes les OS. Il s'agissait d'une seconde convocation. Les représentants FO DGFIP ont considéré que leur **mandat** était de participer à cette instance afin d'exprimer officiellement leurs positions sur tous les points de l'ordre du jour, notamment sur la suppression d'emplois. (A noter qu'en l'absence de toutes les organisations syndicales lors de la deuxième convocation, le CTP se tient en présence de la seule parité administrative).

SITUATION DES EMPLOIS DRFIP HAUTE-VIENNE

Le suivi distinct des emplois pour 2011 est présenté par filière (méthode de l'efficience pour la filière fiscale et l'ORE pour la filière gestion publique). A compter de 2012 le suivi sera commun.

SITUATION DES EMPLOIS AU PLAN NATIONAL

FF : 1594 suppressions FGP : 949 suppressions

transformations d'emplois

FF : 833 de C en 495 B et 338 A

FGP : 817 de C en 570 B et 247 A

SITUATION DES EMPLOIS AU PLAN LOCAL

FILIERE FISCALE (date d'effet 01/09/2011) : 13 suppressions (-1A, -5B, -7C)

répartition proposée :

-1A à la direction

-5B (2 à la direction, 1 Pôle Contrôle Expertise, 1 Pôle Patrimonial, 1 SIE St Junien)

-7C et 4 transformations de C en B et A soit 11 emplois de C impactés

(1 gardien concierge, 1 EDRA, 1 SIP de Bellac, 1 SIE de Lges Extérieur, 1 Conservation des Hypothèques de Limoges, 1 Hypothèques de Bellac, 1 SIE Lges ville, 1 transformation de C en A

EDRA, 2 transformations d'emploi de la direction 1 A pôle patrimonial 1 A pôle fiscal, 1 PTGC transformation en B).

La direction estime nécessaire le maintien des effectifs dans les SIE et SIP et précise que les suppressions concernent surtout les services de la direction.

FILIERE GESTION PUBLIQUE (date d'effet 01/01/2011) : 6 suppressions (-11 PNC + 7 Direction -2 emplois mutualisés)

Cible effectif implanté pour 2011 : 317 emplois (306 + 11 emplois mutualisés ERD)

répartition proposée dans les PNC : - 11 emplois

T BESSINES -1, LGES Ville -2 ajustement +1, LGES Banlieue -1, LGES Municipale -3 ajustement +1 emploi pris sur CHU consécutif à la création d'1 emploi PACTE, LGES CHU 0 ajustement -1, PRS -1 sur 1 implanté non pourvu, T ROCHECHOUART -1, T ST LEONARD -1, T ST YRIEIX +1, OPDHLM -1.

Concernant le PRS : FO indique que 2 emplois étaient implantés à sa création en avril 2010, 1 seul pourvu et estime qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la suppression du second emploi non pourvu, la montée en charge n'étant pas au maximum. Il est répondu que le nombre de dossiers qui sera à traiter par le pôle ne nécessitera pas le maintien de cet emploi et qu'en cas de besoins ponctuels une mutualisation des moyens sera mise en place.

répartition proposée à la direction +7 avec création du centre des retraites, CSP et SFACT

Rect Contentieux -3, Comptabilité -1 ajustement +2, C Financier Dépense -5, SPL -1 ajustement +1, Services financiers -1, RH -1, Budget -2 ajustement +1, Liaison Rem -3 ajustement +1, Centre des retraites +22 ajustement -1, agents de service -4 ajustement -1, Redevance 0 ajustement-1, fonction spécifique -1, dactylocodage -1, CSP +4, SFACT +2.

Les OS présentes demandent à la Direction : A quand l'arrêt de ces suppressions de masse qui touchent toutes les structures des 2 filières. Les postes et services fonctionnent en permanence à flux tendu et les gains de productivité mis en avant ne sont pas efficaces.

Vote : FO DGFIP et CFDT contre

EMPLOIS SFACT ET CSP

A l'issue de la création de ces 2 nouveaux services CHORUS 11 emplois sont créés au CSP et 6 au SFACT :

- DGFIP 7 CSP 2 SFACT
- DRJSCS 1 CSP 2 SFACT
- DIRRECTE 2 CSP 1 SFACT
- CULTURE 1 CSP 1 SFACT

Effectif par catégorie :

CSP : 1 A+ 2 B 8 C

SFACT : 4 B 1 C

VOTE : FO DGFIP et CFDT abstention

FO DGFIP justifie son vote en estimant qu'il n'est pas possible de se prononcer alors que ces services viennent de se créer. La volumétrie des emplois par rapport à la charge de travail n'est pas actuellement quantifiable.

MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES : PLAGES HORAIRES

Chaque agent aura à se prononcer parmi 3 choix de plages horaires. 1 seul choix par poste et service sera retenu à la majorité des votes.

Les agents soumis au forfait ne sont pas concernés.

VOTE : FO DGFIP et CFDT pour

QUESTIONS DIVERSES

1) FO DGFIP interpelle la direction sur la situation de la Trésorerie de la Basse Marche qui connaît de lourdes difficultés de fonctionnement. FO demande si une visite de poste avait permis de dresser un état des lieux. Le Président précise que la direction est au fait des difficultés de cette trésorerie et qu'un soutien technique est apporté par un cadre A+ un jour par semaine afin de traiter les affaires les plus urgentes. 1 collègue de l'ERD est affecté en renfort. FO DGFIP souhaite que de véritables moyens humains soient affectés dans ce poste, d'une part pour combler le retard croissant et soutenir aussi les collègues qui subissent malgré tout la restructuration de la fusion, la bascule à Hélios et les arrêts maladie non remplacés. FO estime qu'il serait bon que le Directeur régional qui avait prévu une visite de ce poste en janvier puisse s'y rendre avant. Une visite est donc décidée pour le 23 décembre.

2) FO DGFIP souhaite qu'un point soit fait sur l'attribution des places de parking sur le site Montmailler.

Un « groupe de travail » planche sur ce sujet. Des propositions seront faites et arbitrées par le directeur ...

3) FO DGFIP intervient sur le nombre de 32 jours de congés annuels proposés pour la durée hebdomadaire de travail de 38 heures. Pour les agents de la filière GP le nombre de jours étaient de 30 jours pour cette formule. L'explication est la suivante : 30 jours + 1 jour qui remplace les jours comptables + 1 jour pour s'ajuster avec la filière fiscale qui bénéficiait jusque-là de 31 jours. Les jours de fractionnement restent d'actualité.